

Question présentée par le député :

M. Pierre Eckert

Date de dépôt : 23 juin 2022

Question écrite urgente

Une nouvelle course d'obstacles pour les permis C ?

Traditionnellement, le renouvellement d'un permis C était relativement simple et presque automatique. S'il est compréhensible qu'une demande initiale soit examinée avec soin, on pourrait attendre un peu plus de souplesse pour un renouvellement. L'exemple suivant concerne une personne qui se trouve en Suisse depuis près de 40 ans et qui renouvelle de façon simple son permis C depuis plus de 25 ans.

Il semble que la simplicité ait disparu depuis peu, puisque l'OCPM lui a récemment demandé pour la première fois de joindre à la demande des fiches de salaires ou de tout autre type de revenu, **ainsi que l'étage et le nombre de pièces de son appartement**. C'est la première fois que cette demande est formulée en 25 ans. De plus, il est délicatement ajouté que le retour de cette demande ne constitue en aucun cas une garantie de l'octroi du renouvellement.

Ces faits me conduisent à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat, que je remercie d'avance de ses réponses :

- *L'OCPM a-t-il récemment durci ses pratiques au sujet des renouvellements de permis C ?*
- *Si oui, quelles en sont les raisons ? Sont-elles conformes au droit ?*
- *Le Conseil d'Etat considère-t-il justifié que des résidentes et des résidents de longue date dans le canton mais qui n'ont pas la nationalité suisse aient à subir des chicaneries administratives pour un simple renouvellement de permis ?*